

Séance extraordinaire du 24 juillet 2019

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance extraordinaire le mercredi vingt-quatre juillet deux mille dix-neuf à quatorze heures neuf, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du comité exécutif Clément Genest.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, David Chabot, directeur par intérim du Bureau de la mairie, et Anne Bernier, secrétaire.

CE-2019-09-56

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 24 juillet 2019.

CE-2019-09-57

Approbation du plan de cadastre pour le prolongement des rues Robertson, Joseph-Lambert et Pierre-Turgeon et l'ouverture de la rue Marie-Carrier, (secteur Pintendre), entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec le Promoteur, financement afférent et acquisition des lots 6 300 323, 6 300 324, 6 300 325, 6 300 333 du cadastre du Québec, du lot 6 300 284 du cadastre du Québec à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels et du lot 6 300 264 du cadastre du Québec à des fins de bassin de rétention
[Document d'aide à la décision BP-2019-018](#)

Il est résolu :

- d'approuver le plan de cadastre concernant l'ouverture de la rue Marie-Carrier sur les lots 6 300 323 et 6 300 325 de cadastre du Québec et le prolongement des rues Robertson, Joseph-Lambert et Pierre-

Turgeon sur les lots 6 300 324 et 6 300 325 du cadastre du Québec, tel qu'il est montré sur le plan préparé par Pierre Grégoire, arpenteur-géomètre, sous le numéro 10748 de ses minutes, Le Boisé de Pintendre inc., devant verser une somme d'argent et un terrain pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels relativement à l'opération cadastrale faisant l'objet de ce plan;

- de conclure l'entente à intervenir avec Le Boisé de Pintendre Inc. pour la réalisation de travaux municipaux sur les rues Marie-Carrier, Robertson, Joseph-Lambert et Pierre-Turgeon, secteur Pintendre, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision BP-2019-018, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- de financer la dépense relative aux travaux municipaux en front du lot 6 300 284 de ce cadastre au montant maximal de 102 600 \$, à même le règlement RV-2019-19-05.

Sous réserve de la confirmation du Bureau de projets, à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision à intervenir avec Le Boisé de Pintendre inc. soit acceptée par la Ville :

- d'acquérir à titre gratuit les lots 6 300 323, 6 300324, 6 300 325, 6 300 264, 6 300 284 et 6 300 333 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Le Boisé de Pintendre Inc. et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter l'ouverture de ces rues sur ces lots, conditionnellement à leur acquisition.

CE-2019-09-58

Levée de la séance

La séance est levée à 14 h 15.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Anne Bernier, secrétaire
du comité exécutif
